

**Comité de pilotage des sites Natura 2000 FR8301059 « zones humides de la Planèze » et FR8302005 « ZPS Planèze de Saint-Flour »  
Compte rendu de la réunion du 8 février 2016**

**Présents (23) :**

JARLIER Pierre (Président du Comité de Pilote — Communauté de Communes Pays de Saint-Flour Margeride)  
MICHAUD Guy (Communauté de Communes Pays de Saint-Flour Margeride)  
ANDRIEUX Annie (Mairie de Paulhac)  
BIRON Pierre (SDPPRC)  
BLEY Aimie (Syndicat mixte du PNRVA)  
BOUDOU Joseph (Mairie de Coltines)  
BOURSANGE Sabine (LPO Auvergne)  
CHILE Sigrid (Communauté de Communes Pays de Saint-Flour Margeride)  
DUBOURGNON Coralie (Communauté de Communes Pays de Saint-Flour Margeride)  
DUPUY Émilie (CEN Auvergne 15)  
FANJUL Jean-Baptiste (Communauté de Communes Pays de Saint-Flour Margeride)  
GEORGER Marc (Président Fédération de Pêche du Cantal)  
JOUBERT Béatrice (DDT15)  
LABORIE Joël (Mairie de Neuvéglise)  
MAURY Bernard (Communauté de Communes Pays de Saint-Flour Margeride)  
MIRAL Daniel (Communauté de Communes de la Planèze de Saint-Flour)  
PANTAROTTO Thierry (ONEMA 15)  
PENIDE Pierre (Gendarmerie de Saint-Flour)  
POUVREAU Marine (CBN Massif Central)  
RICHARD Jeanine (Communauté de Communes Pays de Saint-Flour Margeride)  
SALAT Gérard (Communauté de Communes Pays de Saint-Flour Margeride)  
TRONCHE Agnès (FDAAPPMA 15)  
VIDAL Christophe (Mairie de Valuèjols)

✓ **Excusés (9) :**

LALO Patrick (DDT15)  
Madame Mazieres de la préfecture  
Monsieur le Directeur du Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne  
Monsieur le sous-préfet du Cantal  
PONSONNAILLE Guillaume (Président du SIGAL)  
Régis DELUBAC (architecte des bâtiments de France)  
RICHARD Laurence (Communauté de Communes Pays de Saint-Flour Margeride)  
TABOURIN Pierre (DREAL Auvergne)  
TALON Céline (Communauté de communes Pierrefort-Neuvéglise)

✓ **Ordre du jour/déroulement de la réunion :**

- 1) Contexte : particularités des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour
- 2) La contractualisation :
  - Le PAEc et bilan des MAEc
  - Les Chartes Natura 2000
- 3) Les Contrats Natura 2000
- 4) Les évaluations d'incidences
- 5) Le volet scientifique :
  - Les actions de suivi et d'inventaire
- 6) L'animation du DOCOB
  - Les actions d'animation courante
- 7) Bilan financier et planning 2016

## Compte rendu

Monsieur le JARLIER ouvre la séance en remerciant les participants. Il présente Jean-Baptiste FANJUL, le nouvel animateur des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour et Coralie DUBOURGNON, technicienne rivière dans le cadre du Contrat Territorial des affluents rive droite de la Truyère Cantalienne. Ces deux personnes sont embauchées par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour Margeride.

Jean-Baptiste FANJUL prend la parole pour citer les excusés, présenter l'ordre du jour et rappeler les éléments de contexte. Sont ainsi abordés les espèces et habitats d'intérêts communautaires présents sur les deux sites Natura 2000, le fait que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour Margeride a été réélue structure porteuse des sites en 2014 et Pierre JALIER président du COPIL, puis sont rappelés les objectifs du Document d'objectifs.

### ✓ **Le PAEc et bilan des MAEc : une mise en œuvre complexe**

Sabine BOURSANGE prend la parole pour dresser un bilan de la contractualisation des MAEc en 2015.

La première phase consiste à expliquer le déroulement de l'animation du PAEc. Il est précisé que l'enveloppe allouée à cette animation a été accordée le 31 mars 2015 et n'est toujours pas versée.

Des réunions de sensibilisation auprès des agriculteurs avaient été réalisées du 20 au 24 avril 2015 et les notices ont été transférées par le Conseil Régional uniquement à la date du 20 mai, alors qu'habituellement, les déclarations PAC doivent être réalisées au 15/05. Pour la contractualisation 2016, les notices devraient arriver avant le 9/02. En 2015, les diagnostics ont donc été réalisés en juin contre avril habituellement, avec de nombreuses difficultés liées à leur prise en charge (la LPO a finalement assuré leur réalisation alors que la Chambre d'agriculture devait les réaliser initialement), la méthode et les conditions climatiques qui ont induit des fauches précoces rendant difficile l'identification floristique.

De plus, à la demande de la Commission Agro-environnementale et climatique, l'exigence d'un chargement de 1.4 UGB/ha a été abaissée à 1.1 UGB/ha pour la mesure « système », pour qu'il y ait un réel effet positif sur le milieu. Par conséquent, beaucoup moins d'exploitations se sont engagées car certaines étaient proches des 1,1 UGB et ne voulaient pas prendre le risque sur 5 ans de dépasser ce taux. Toutefois, il restait un certain nombre d'exploitations rentrant dans les critères qui n'ont pas souhaité adhérer au dispositif pour d'autres raisons (dossiers administratifs...).

Finalement, à l'issue des réunions de sensibilisation, 60 exploitants étaient intéressés par les MAEc, mais seulement 38 se sont engagés dans des MAEc en 2016. La répartition de ces engagements est illustrée dans les tableaux ci-dessous :

**Tableau 1 : répartition des surfaces engagées en 2015**

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| Surface mesure système  | 305,89 ha        |
| Surface mesure unitaire | 530,84 ha        |
| <b>Surface totale</b>   | <b>836,73 ha</b> |

Parmi les mesures unitaires, il a été rappelé à la demande d'Agnès TRONCHE, que les mesures portant sur la ripisylve et le maintien des berges n'ont qu'été mobilisables sur les cours d'eau à écrevisses à pieds blancs (SIC linéaire) compris dans le périmètre de la Planèze de Saint-Flour.

Tableau 2 : récapitulatif financier des MAEc en 2015

|   | Mesures unitaires : | Mesure système:     | Total:              |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Montant de l'enveloppe</b>               | 179 010,00 €        | 810 000,00 €        | 989 010,00 €        |
| <b>Montant max pour les unitaires</b>       | 277 911,00 €        |                     |                     |
| <b>Contractualisation avant instruction</b> | <b>232 071,53 €</b> | <b>123 487,84 €</b> | <b>355 559,37 €</b> |

À la demande du maire de Valuégols, un point sur la mesure système est réalisé. Il est donc précisé que cette mesure requiert un chargement inférieur à 1.1 UGB/ha et qu'elle exige que 30 % des prairies de l'exploitation (dont celles hors sites Natura 2000) soient considérées comme des prairies fleuries, hors en réalité, il est difficile d'atteindre ce ratio. En effet, les prairies temporaires rentrent dans ce ratio, pourtant, par nature, ces prairies n'abritent pas une flore diversifiée répondant aux exigences de la mesure.

La figure ci-dessous traduit justement la part de prairies réellement engageables pour l'ensemble des MAEc :

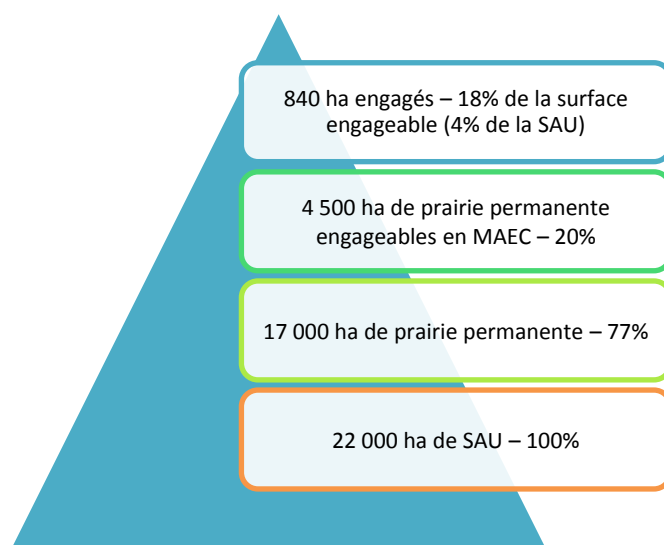


Figure 1: éligibilité des prairies de la Planèze de Saint-Flour aux MAEc

À cette occasion, Béatrice JOUBERT de la DDT15 rappelle que pour s'adapter à ce déficit de contractualisation pour la mesure système, 10% de l'enveloppe « mesure système » avaient été réorientés vers les mesures unitaires. Cependant, nous n'avons pas d'information sur cette possibilité en 2016. Le maire de Valuégols interpelle ensuite Sabine BOURSANGE sur le fait que les engagements des agriculteurs en 2015 ne sont toujours pas actés. En effet, celle-ci confirme que l'instruction n'est pas terminée, ce qui signifie que les montants des MAEc n'ont toujours pas été versés. Elle émet l'hypothèse d'un double versement 2015/2016, sans aucune certitude.

En ce qui concerne le reste de l'enveloppe 2015 à consommer, Monsieur MICHAUD se questionne sur la possibilité de la mobiliser en 2016. Il est ainsi exposé le fait, qu'après l'envoi de courriers à l'ensemble des agriculteurs du territoire du PAEc pour la campagne 2016, 13 d'entre eux ont répondu positivement, ce qui permettrait de consommer 130 000€, sous réserve que ce montant soit validé au niveau régional (la CRAEc Rhône-Alpes se tenant fin février, il n'est déjà pas possible de valider ces 130 000€).

Un nouveau démarchage des agriculteurs, notamment des exploitations qui se sont créées dernièrement, permettrait d'augmenter l'enveloppe de manière limitée, et en aucun cas de consommer le reste de l'enveloppe. La raison pour laquelle l'intégralité de l'enveloppe 2015 ne peut pas être consommée réside dans le fait que la mesure système, qui représentait plus de 80% de l'enveloppe, est difficile à mettre en place sur le territoire (notamment avec un taux de chargement à l'exploitation inférieur à 1,1 UGB/ha et un taux de 30% de surface riche en fleurs prenant en compte les prairies temporaires).

Sur ce point, les élus craignent que cette non-mobilisation de la totalité de l'enveloppe soit perçue comme une absence de besoin de financement par les financeurs, et que cela entraîne à terme, une diminution des fonds consacrés à l'animation du PAEc de la Planèze de Saint-Flour. À la demande de Monsieur JARLIER, il a donc été demandé de travailler sur l'organisation d'une rencontre avec le Conseil régional et la DRAFF, et la rédaction d'une note au sous-préfet, pour les alerter sur nos difficultés de mise en œuvre des MAEc en l'absence de lisibilité sur les cahiers des charges et les financements.

Il a également été abordé par Béatrice JOUBERT le fait que 20 exploitants sont actuellement engagés dans des MAEt (ancienne programmation) et que cette contractualisation arrive à terme en 2018. Cependant, les nouvelles MAEc ne pourront leur être proposées à cette date, car il n'est pas prévu que de nouveaux engagements aient lieu en 2018 dans le cadre du PAEc, ce qui est regrettable et risque d'être préjudiciable aux bonnes pratiques agricoles de ces exploitants.

✓ **La Charte Natura 2000 : la faible compensation financière versée aux collectivités locales rend cet outil peu mobilisable**

En 2015, seule une nouvelle Charte a été contractualisée sur les sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour, ce qui porte à 616 ha la surface totale et 26 dossiers. En effet, l'exonération de la Taxe foncière sur la propriété non bâtie n'est remboursée aux collectivités bénéficiaires de cette taxe qu'à hauteur de 20% par l'État, ce qui peut induire des difficultés financières pour de petites communes rurales comme celles de la Planèze.

C'est donc pour cela qu'aucun démarchage de propriétaires n'est réalisé par les animateurs des sites Natura 2000. Seules les personnes entreprenant la démarche d'elles-mêmes peuvent contractualiser la Charte à l'heure actuelle.

✓ **Les Contrats Natura 2000 : des projets, mais de fortes incertitudes sur les financements**

En préambule de cette partie, un point sur les financements est réalisé par Béatrice JOUBERT qui a contacté Pierre TABOURIN le matin même. L'enveloppe allouée aux contrats Natura 2000 provenant de l'État a été attribuée à la Région Rhône-Alpes Auvergne dans son ensemble pour 2016. Les modalités de répartition en fonction des projets sont encore inconnues. Il y a déjà un certain nombre de projets déposés dans les DDT respectives et ceux-ci risquent d'être financés prioritairement, en sachant que l'enveloppe actuelle ne permettra pas de tous les financer et qu'il faudra donc trouver des moyens pour les prioriser. D'autre part, les outils de paiements ne sont pas encore opérationnels, mais devraient l'être pour le deuxième semestre 2016.

Sur les sites de la Planèze de Saint-Flour, aucun projet n'est déposé en DDT et ne devrait être financé en 2016. Cependant, Pierre TABOURIN nous conseille tout de même d'avoir des projets prêts à être proposés pour des financements fin 2016 (si jamais l'organisation le permet), ou plus probablement en 2017.

Les différents projets des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour pour lesquels des Contrats Natura 2000 sont espérés sont présentés par Jean-Baptiste FANJUL.

Le premier concerne la mise en place de placettes d'alimentation pour les Milans royaux, pour lequel des entretiens avec les différents acteurs concernés ont été conduits en 2015. Il en est ressorti des inquiétudes concernant la problématique du grand corbeau et un nombre de placettes pouvant être jugé suffisant par certains acteurs. Un questionnement sur le maintien de ce projet est donc ouvert. À ce titre, Sabine BOURSANGE émet un positionnement fort de la LPO pour maintenir ce projet étant donné qu'un déficit d'alimentation en période de reproduction induit un nombre de jeunes à l'envol par couple beaucoup plus faible. De plus, à une échelle plus globale, ce système limite les émissions de GES en limitant la circulation des camions d'équarrissage entre les exploitations. D'autre part, cela réduirait les charges des exploitations associées à la gestion de ce service d'équarrissage, et selon elle, l'implantation de placettes réparties de manière homogène sur la Planèze permettrait d'éclater la population de grands corbeaux concentrée autour des cramades et ainsi de régler la problématique. En l'absence de réactions opposées, le projet devrait donc être maintenu si des financements sont disponibles.

Le second projet présenté est celui de restauration de la Narse de Lascols, pour lequel il est souhaité une mise en place dès 2016, avec un projet de valorisation initié en 2017. Conformément aux attentes du comité de gestion de la Narse, plusieurs mesures sont proposées visant à réduire le phénomène d'eutrophisation du milieu et sa compensation. Un plan de gestion devrait donc être soumis à la DDT dans les mois à venir, afin de réunir le comité de gestion et autoriser ou adapter les travaux afin d'atteindre le meilleur équilibre écologique. L'objectif est de prévoir des travaux n'exigeant pas une procédure administrative trop contraignante du type « loi sur l'eau » par exemple.

Le dernier projet concerne la restauration de la Narse de Pierrefitte, sur lequel le CEN Auvergne et la LPO ont déjà travaillé. Il nécessite notamment l'acquisition foncière d'une parcelle. Celui-ci va de pair avec le projet de valorisation de cet espace, pour lequel plusieurs propositions ont déjà été réalisées. En 2016, il sera donc nécessaire de recontacter la municipalité actuelle pour clarifier l'aspect valorisation du site qui n'est pour l'instant pas assez clair et qui peut, selon les modalités, être assez éloigné des objectifs de préservation prévus par les sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour.

Cela sera également l'occasion d'identifier le porteur de ce projet si celui venait à voir le jour, le tout dans une perspective de fusion de la Communauté de Commune de la Planèze avec celle de Saint-Flour Margeride dès 2017.

✓ **Le volet scientifique**

Le volet scientifique étant principalement confié à la LPO Auvergne, Sabine BOURSANGE présente cette partie.

Un point est tout d'abord fait sur l'implication de la LPO dans un programme visant à améliorer les connaissances des conséquences de la prophylaxie dans les élevages, pour la biodiversité. Pour cela, les sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour ont été proposés comme lieu d'expérimentation.

La prochaine étape de la démarche consiste à impliquer des vétérinaires locaux intéressés par le sujet, afin de suivre 5 exploitations sur lesquelles ils interviennent.

Le second sujet traite du suivi annuel des oiseaux réalisé par la LPO. Il est souligné le fait que pour la première année, plusieurs couples de Hiboux des marais se sont installés sur la Narse de Lascols permettant l'envol de 7 jeunes.

Troisièmement, Sabine BOURSANGE informe les participants de l'observation de nouvelles espèces en 2015. Il s'agit du Butor étoilé, de l'Aigle de Bonelli, le Faucon crécerellette et le Rollier d'Europe. Dans ce cadre, Joseph BOUDOU intervient pour noter le fait que les Courlis cendrés nichent toujours sur le Cham de Coltines. Sabine BOURSANGE lui confirme cette information, au même titre que l'importance des sites de la Planèze de Saint-Flour pour cette espèce. En revanche, comme il ne s'agit pas d'une espèce d'intérêt communautaire, aucun suivi n'est réalisé sur celle-ci dans le cadre de Natura 2000.

Un point est également fait sur l'intérêt de la Narse de Lascols pour l'avifaune, puisque cette année encore, des records d'effectifs ont été battus (busards, hiboux des marais, oiseaux migrants dont Faucons kobez, Élanions blancs...).

Un point particulier est fait sur le Milan royal, pour lequel la reproduction a été exceptionnelle en 2015 sur la Planèze de Saint-Flour, notamment grâce à des populations de Campagnols terrestres importantes et l'absence de pluie pendant la période d'élevage des jeunes. Cela contraste avec le département du Puy-de-Dôme où les populations de Milans royaux chutent suite à des empoisonnements mis en place dans le cadre de la lutte contre le Campagnol terrestre.

Sabine BOURSANGE propose ensuite deux scénarii concernant le suivi du Milan royal en 2016. Le premier est lié à une potentielle absence de financements du programme Milan royal (programme indépendant des financements Natura 2000) mise en œuvre par la LPO et permettant de suivre les populations sur les sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour. Dans ce cas, il est proposé que les financements Natura 2000 prennent le relais du programme.

Le second est dans un cas plus optimiste où le programme reste financé et la LPO propose de rechercher les sites de nidification de la Pie-grièche écorcheur sur une partie de la ZPS grâce aux financements Natura 2000. En conclusion de ce point, le comité de pilote valide la proposition en émettant évidemment une préférence pour la deuxième hypothèse, qui semble la plus probable puisqu'a priori, le programme Milan royal devrait à nouveau être financé.

À cette occasion, le comité de pilotage a précisé qu'il souhaitait maintenir un suivi des autres espèces en 2016, même si la DREAL a annoncé en 2015 que ceux-ci ne seraient pas financés. Après discussion avec M. Tabourin de la DREAL suite au COPIL, il a rappelé qu'en effet, la priorité pour les services de l'État est de disposer de données géolocalisées et précises qui puissent être utilisables dans le cadre de l'instruction de différents dossiers (évaluations d'incidences notamment), ce qui n'est pas le cas pour le moment. Ainsi, la DREAL désire que les financements soient orientés vers quelques espèces bien ciblées qui pourraient changer chaque année, plutôt que sur un ensemble d'espèces au risque d'avoir une vision imprécise. Les élus ont fait remarquer lors du COPIL qu'il serait regrettable d'arrêter le suivi des autres espèces étant donné tous les efforts entrepris jusqu'à présent dans ce sens. Guy MICHAUD et Pierre JARLIER insistent donc pour que ces suivis soient réalisés, ce qui nécessite une concertation avec la DREAL pouvant aboutir si nécessaire à un avenant du programme d'animation 2016. Plusieurs modalités sont envisagées. Soit la LPO poursuit seule ces suivis comme elle le faisait jusqu'à présent, soit Jean-Baptiste FANJUL assiste la LPO sur une partie de ces suivis pour travailler de manière coordonnée.

Pour terminer sur le volet scientifique, un point est réalisé par Jean-Baptiste FANJUL sur le projet de cartographie des habitats d'intérêt communautaire qui est en cours.

✓ **L'animation du DOCOB : de nombreuses actions menées sur différents fronts**

Jean-Baptiste FANJUL expose l'ensemble des actions menées dans le cadre de la mise en place d'une lutte intégrée contre le Campagnol terrestre. Sont ainsi évoquées les différentes formations réalisées, celles à venir et le dispositif de prêt de pièges Topcat. De même, il est signifié que les sites de la Planèze de Saint-Flour ont été intégrés à une démarche scientifique visant à identifier des moyens de lutte durables. Différents points sont ensuite présentés, allant des animations scolaires à la communication, en passant par la participation au séminaire Natura 2000 ou encore la restauration des murets en pierres sèches de Lascols. Un focus particulier est réalisé sur l'émergence du Contrat Territorial des affluents rive droite de la Truyère cantalienne, sujet pour lequel de nombreux échanges sont réalisés entre les structures Natura 2000 concernées. Pierre JARLIER émet l'hypothèse d'une possible extension du contrat à la rive gauche à moyen terme et rappelle le travail de diagnostic que va réaliser Coralie DUBOURGNON sur les cours d'eau de la rive droite pour l'instant.

✓ **Bilan financier et planning 2016**

Tableau 3: comparatif des budgets alloués à l'animation du DOCOB en 2014, 2015 et 2016

|                                     | <b>2014</b>                                     | <b>2015</b>   | <b>2016</b>  |
|-------------------------------------|---|---|--|
| <b>Budget total</b>                 | 44 400€<br>(État : 22 220 €, FEADER : 22 220 €) | 38 311 €+ 3177 € complémentaires (acquisition de pièges contre les campagnols)<br>(État : 31559 €, FEADER : 9929 €) | 34 666 € +19069 € complémentaires (cartographie des habitats)<br>(État : 26956,6 €, FEADER : 26779,26 €) |
| <b>Jours d'animation</b>            | 96.5 j  | 173 j   | 130 j prévus   |
| <b>Suivis et études</b>             | 30%   | 28%   | 28% (prévision)  |
| <b>Gestion</b>                      | 30%   | 35%   | 38% (prévision)  |
| <b>Animation du DOCOB</b>           | 20%   | 12%   | 13% (prévision)  |
| <b>Valorisation sensibilisation</b> | 20%   | 25%   | 21% (prévision)  |

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus sont présentés au COPIL. Ils représentent les budgets alloués à l'animation du DOCOB en 2014 et 2015 sur les sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour (hors sites rivières à écrevisses non compris dans ce DOCOB). Le nombre de jours consacrés à l'animation a augmenté, ce qui est lié à la réinternalisation de certaines missions au niveau de la Communauté de communes. Par ailleurs, il est à noter que la part allouée aux actions de gestion est plus importante, ce qui témoigne d'une volonté de rendre plus opérationnelles les actions mises en place dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour.

Pour terminer, Jean-Baptiste FANJUL balaye les différentes actions qui vont être menées en 2016, sur la base des financements alloués inscrits dans le tableau 3 ci-dessus.

En conclusion de ce comité de pilotage, Pierre JARLIER remercie l'ensemble des participants et insiste sur le fait que si l'enveloppe allouée aux MAEc n'est pas totalement consommée sur le PAEc de la Planèze de Saint-Flour, ce n'est pas parce que les besoins locaux sont absents, mais parce que l'organisation actuelle au niveau régional ne permet pas de mobiliser ces fonds. Il rappelle donc l'intérêt de construire un argumentaire pour faire remonter rapidement ce point au Conseil Régional et autres services concernés.